

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 38 04928 38 (Rhône)

Nouveaux CCAG 2021 pour les marchés publics Réf : FP-CCAGV2



Effectif

De 3 à 10 personnes

Renseigner sur la convention de formation.

Tarif

Sur devis.

Accessibilité : Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, contactez-nous pour envisager les modalités d'adaptations.



Objectifs

1 jour soit 7 heures

- Contextualiser la réforme des CCAG.
- Connaître les principales modifications transverses des CCAG
- Identifier les principales modifications des CCAG FCS, MOE et Travaux



Prérequis

L'apprenant vient avec un poste informatique équipé de Word et Excel 2010 et plus, PDF et d'un navigateur web à jour.



Prêt de matériel possible sur demande.



- Animation pédagogique favorisant la réflexion et les échanges entre les apprenants et les apprenants / formateurs
- Apports théoriques et sur des échanges
- Formation basée sur des retours d'expériences



Méthodes pédagogiques

- Tour de table collectif avec l'intervenant
- Alternance d'apport théorique et mise en situation
- Evaluation des acquis à partir d'un quiz d'entrée/sortie
- Évaluation de satisfaction complétée par les participants à l'issue de la formation



Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation basée sur des exercices
- Attestation d'assiduité établie à partir feuilles d'émargement



Publics visés

Toute personne assurant la gestion contractuelle d'un marché publics.



PROGRAMME

Matin

Préambule

- Les CCAG: Qu'est que ce c'est?
- Les objectifs de la réforme
- Les champs d'application des CCAG
- Le CCAG est-il obligatoire?

Les pièces constitutives des marchés publics

- L'ordre contractuel des pièces
- Dérogation

Les thématiques techniques uniformisées

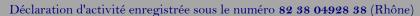
- L'encadrement du remplacement d'une personne nommément désignée
- La notion de travailleurs détachés
- L'information confidentielle
- Les règles de variation des prix
- Le nouveau système d'option sur les avances
- L'indemnisation dans la gestion des bons de commande 0
- L'intégration d'une clause de propriété intellectuelle

Après midi

Rééquilibrage des relations contractuelles

- La nouveauté du régime des pénalités
- Rappel sur les primes
- La valorisation des offres de services
- Précisions sur les groupements
- La suspension des prestations
- Clause de réexamen
- L'exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire
- Le renforcement du règlement amiable des litiges







Nouveaux CCAG 2021 pour les marchés publics Réf: FP-CCAGV2

Focus sur les nouveaux CCAG

- o CCAG FCS
- o CCAG MOE
- o CCAG Travaux

